



## **Décision concernant des réglementations de la circulation sur la route nationale N09.58 pour cause de chantier, EP Martigny et Environs, lot 111 canton du Valais**

du 15 février 2019

---

*Pour cause de chantier sur la route nationale,*

vu les art. 2, al. 3<sup>bis</sup> et par analogie avec 3, al. 4, de la Loi du 19 décembre 1958 sur la circulation routière<sup>1</sup>

et les art. 107, al. 1 et 5, 108, al. 2, let. a et 5, 110, al. 2 de l'Ordonnance du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière<sup>2</sup>,

*l'Office fédéral des routes décide:*

### I

La vitesse maximale sur la route nationale dans la zone des travaux est limitée:

en direction de Sion (voie positive)

- km 80.000 à km 80.375 à 100 km/h
- km 80.375 à km 88.100 à 80 km/h

en direction de Lausanne (voie négative)

- km 88.800 à km 88.350 à 100 km/h
- km 88.350 à km 80.600 à 80 km/h

### II

La largeur de la voie rapide est limitée à 2,00 m:

en direction de Sion (voie positive)

- km 80.720 à km 88.800

en direction de Lausanne (voie négative)

- km 88.050 à km 80.830

<sup>1</sup> RS 741.01

<sup>2</sup> RS 741.21

## III

Ces restrictions sont signalisées selon les documents et plans relatifs au chantier et s'appliquent depuis le 4 mars 2019 jusqu'à la fin des travaux, prévue pour le 27 septembre 2019 (sous réserve des conditions de la météo).

## IV

Un recours éventuel n'aura pas d'effet suspensif.

## V

La présente décision peut être attaquée dans les 30 jours dès publication dans la Feuille fédérale auprès du Tribunal administratif fédéral, 9023 Saint-Gall, conformément à l'art. 47, al. 1, let. b, de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative (PA; RS 172.021). Le mémoire de recours indique les conclusions, motifs et moyens de preuve et porte la signature du recourant ou de son mandataire; celui-ci y joint la décision attaquée et les pièces invoquées comme moyens de preuve lorsqu'elles se trouvent en ses mains. Le dossier détaillé peut être consulté pendant le délai de recours auprès de l'Office fédéral des routes, filiale d'infrastructure de Thoune, Uttigenstrasse 54, 3600 Thoune.

5 mars 2019

Office fédéral des routes  
Division infrastructure routière Ouest:

Jean-Bernard Duchoud  
Vice-directeur, Chef de division